

Amundi Funds

Absolute Volatility Euro Equities

PERFORMANCE ABSOLUE



Durée minimum d'investissement recommandée



Indicateurs de risque

► Profil de risque et de rendement (SRRRI)

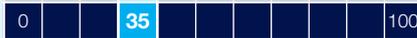
A risque plus faible, A risque plus élevé,



Le SRRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC).

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". N'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

► Value at Risk annuelle max. (%) à 95 %



Zone géographique

► Zone euro

Devise de référence du compartiment

► EUR

Objectif de performance annualisée

► 7 % brut par an (avant prise en compte des frais : commission de gestion, commission d'administration et taxe d'abonnement)

Volatilité Historique / Réalisée

Mesure de la dispersion des rendements d'un actif autour de sa moyenne.

Volatilité Implicite

Reffet des anticipations du marché quant à l'amplitude des variations futures d'un actif. Elle est déduite du prix des options traitées sur le marché.

Value at Risk

La VaR est une approche statistique qui permet d'opérer un suivi précis du risque mais ne garantit en aucun cas un niveau plancher de la performance.

DJ Euro Stoxx 50

Indice de référence des grandes capitalisations boursières de la zone euro. Il dispose de l'un des marchés d'options les plus liquides.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs "professionnels" (cf. détails et définitions au verso).

Une recherche de performance absolue par une exposition flexible à la volatilité des marchés actions de la zone euro.

1 Une performance indépendante des tendances des principaux marchés, dans un cadre de risque maîtrisé

Sur un horizon de placement de 3 ans, Amundi Funds Absolute Volatility Euro Equities vise à réaliser une performance annualisée de 7 % (avant prise en compte des frais) dans un cadre de risque contrôlé et maîtrisé.

Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion s'expose à la volatilité des marchés actions de la zone euro, positivement lorsqu'elle est faible et négativement lorsqu'elle est élevée. Elle dispose en outre de la latitude nécessaire pour adapter ces expositions à ses anticipations.

Le risque du portefeuille est contrôlé au travers d'une Value at Risk. Le portefeuille est géré au jour le jour de telle sorte que sa VaR annuelle n'excède pas 35 %. Ceci signifie que statistiquement, dans des conditions normales de marché, le portefeuille est construit de manière à ne pas enregistrer de variations supérieures à 35 % sur un an, avec une probabilité de 95 %.

2 Une exposition flexible pour bénéficier des variations structurelles et à court terme de la volatilité

Afin d'être exposée à la volatilité des marchés actions de la zone euro, l'équipe de gestion met en place une exposition pure à la volatilité implicite 1 an de l'indice DJ Euro Stoxx 50 via des options.

■ Profiter de l'évolution cyclique moyen terme de la volatilité

Malgré de fortes variations, la volatilité des marchés actions tend, sur le moyen terme, à retourner vers son régime moyen autour de 25 %. Afin de profiter au mieux de ce retour à la normale, Amundi Funds Absolute Volatility Euro Equities suit une grille d'indexation variable. Cette grille prévoit une indexation positive lorsque la volatilité évolue dans un régime bas (inférieur à son niveau historique) et une indexation négative dans le cas contraire. Par ailleurs, la sensibilité du fonds aux variations de la volatilité sera d'autant plus importante que le niveau de celle-ci sera éloigné de son régime moyen.

Toutefois, lorsque la volatilité évolue entre 25 % et 30 %, l'équipe de gestion conserve la latitude de s'exposer positivement ou négativement, en fonction de ses anticipations de marché.

Volatilité	Indexation
> = 35 %	- 1
[30 % ; 35 %]	- 0,5
[25 % ; 30 %]	0
[20 % ; 25 %]	+ 1
[15 % ; 20 %]	+ 2
< 15 %	+ 3

Grille d'indexation indicative (avec marge de manœuvre de +/- 1 %). Elle peut être revue en fonction des conditions de marché.

■ Profiter des fluctuations court terme de la volatilité

Le second moteur de performance d'Amundi Funds Absolute Volatility Euro Equities repose sur les variations court terme de la volatilité, en d'autres mots, la volatilité de la volatilité. En effet, quel que soit le régime absolu de volatilité, le fonds permet de tirer profit des fluctuations à court terme, à l'intérieur de ce régime.

Amundi Funds vous propose une gamme complète de compartiments reposant chacun sur une expertise approfondie en matière de gestion de portefeuille.

Cette offre large et diversifiée permet à chaque investisseur de choisir le ou les compartiments adaptés à ses besoins et attentes spécifiques.

Avec Amundi Funds vous pouvez effectuer en toute simplicité des arbitrages entre les différents compartiments. Conforme aux normes UCITS IV, cette SICAV à compartiments multiples est domiciliée à Luxembourg.

Les valeurs nettes d'inventaire et les performances de chaque compartiment sont consultables sur les sites Internet :

amundi-funds.com
amundi.com

Le présent document contient des informations concernant Amundi Funds Absolute Volatility Euro Equities (le "Compartiment"), un compartiment d'Amundi Funds (la "SICAV"), organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué en vertu de la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B68.806. La SICAV a son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Amundi Funds a été autorisée à la commercialisation auprès du grand public par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Tous les compartiments de la SICAV ne seront pas nécessairement enregistrés ou autorisés à la commercialisation dans toutes les juridictions, ni accessibles à tous les investisseurs. Les souscriptions au sein des Compartiments seront uniquement acceptées sur la base du dernier Prospectus complet de la SICAV et/ ou du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) du compartiment, de ses derniers rapports annuel et semestriel et de ses Statuts qui peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la SICAV ou respectivement au siège du représentant habilité et agréé par l'autorité compétente de chaque juridiction concernée.

Les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance des risques associés à un investissement dans les Compartiments afin de savoir si un tel investissement leur convient et s'assurer qu'ils comprennent le contenu du présent document dans son intégralité. Ils sont également invités à consulter un conseiller professionnel afin de déterminer si un investissement dans les Compartiments convient à leur profil.

La valeur d'un investissement dans les Compartiments et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. La performance des Compartiments n'est pas garantie. Par ailleurs, les performances passées ne constituent en aucun cas une garantie ou un indicateur fiable de la performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des frais et commissions relatifs à l'émission et au rachat d'actions.

Le présent document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation de vente dans un quelconque pays dans lequel les Compartiments ne sont pas autorisés à la commercialisation ou dans lequel une telle offre ou sollicitation pourrait être considérée comme illégale. De la même manière, il ne saurait en aucun cas être assimilé à un conseil en investissement.

Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes à Décembre 2012.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons".

Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

3 | Un support optimal pour diversifier un portefeuille

Au-delà de son rôle traditionnel d'indicateur de risque, la volatilité des actions peut être utilisée comme source de performance et de diversification d'un portefeuille. En introduisant cette classe d'actifs dans un portefeuille, l'investisseur améliore le profil rendement/risque global et accroît sa diversification (la volatilité étant décorrélée des marchés actions et du crédit).

Par ailleurs, en période de crise, le compartiment permet de profiter de la nervosité des marchés qui génère des pics de volatilité, grâce à la combinaison de ses deux moteurs de performance.

4 | Amundi, pionnier et acteur majeur dans la gestion de volatilité

Avec un track record sur le marché de la volatilité de plus de 10 ans, Amundi est pionnier en Europe sur cette classe d'actifs et se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur. Composée de 8 gérants spécialisés, l'équipe Arbitrage et Convertibles d'Amundi gère plus de 7,4 milliards d'euros d'actifs investis sur la volatilité au 31/03/2011. Amundi a remporté le prix de l'Innovation La Tribune & Euro VL 2006 pour le fonds de droit français équivalent à Amundi Funds Absolute Volatility Euro Equities.

Caractéristiques principales

Classe d'action(s) ¹	AE (Tous investisseurs)	IE (Institutionnels)	SE (Distributeurs)
Société de gestion	Amundi Luxembourg S.A.		
Gestionnaire en investissement	Amundi		
Banque dépositaire	CACEIS Bank Luxembourg S.A.		
Devise de référence du compartiment	EUR		
Catégorie d'actions	Capitalisation / Distribution		Capitalisation
Code ISIN	C : LU0272941971 D : LU0272942359	C : LU0272941112 D : LU0272941385	C: LU0272942433
Investissement initial minimum	Néant	USD 500 000 ²	Néant
Fréquence de calcul de la VNI	Quotidienne		
Heure limite de réception des ordres	Chaque Jour d'Opérations avant 14h00, heure de Luxembourg ³		
Frais d'entrée	4,50 %	2,50 %	3,00 %
Commission de gestion annuelle maximale	1,20 %	0,70 %	1,50 %
Commission d'administration annuelle maximale	0,30 %	0,10 %	0,30 %
Commission de performance ⁴	20 % de la surperformance par rapport à la base de performance : 7 % par an minoré des frais ⁵ applicables à chaque classe		
Commission de conversion maximale	1,00 %		
Frais de sortie	Néant		

Le présent document est complémentaire du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) et doit s'entendre après lecture de ce dernier.

1 Toutes les classes d'actions et, le cas échéant, les catégories d'actions ne sont pas autorisées à la distribution dans tous les pays. Les investisseurs peuvent contacter Amundi Luxembourg S.A. pour tout supplément d'information.

2 Ou équivalent dans une autre devise.

3 Ou le cas échéant à une heure antérieure fixée par le distributeur local concerné.

4 Le détail de la commission de performance est expliqué dans le Prospectus.

5 Sont incluses les commissions de gestion, les commissions d'administration et la taxe d'abonnement.